



Prise de position

3 octobre 2013

La Stratégie Nationale de santé fait de la prévention un de ses axes

La Ministre de la santé, avec la Ministre de la recherche et en présence des Ministres délégués à la famille et aux personnes âgées et à l'autonomie, a annoncé le 23 septembre la mise en œuvre d'une stratégie nationale de santé dont les premières mesures seront inscrites dans le PLFSS 2014 puis dans une Loi de Santé prévue pour le printemps 2014. La Société Française de Santé Publique (SFSP) se réjouit de cette annonce. Il ne lui échappe pas que l'ambition n'est pas seulement d'actualiser la Loi de Santé Publique, mais de promulguer une Loi de Santé, où seraient traitées enfin pour la première fois ensemble les questions relatives aux soins et à la santé, et visant à jeter « les bases d'un pilotage plus cohérent du système de santé, développant davantage les liens entre l'Etat et l'assurance maladie ». De nombreuses mesures structurantes sont annoncées et les médias se sont principalement attardés sur celles qui portent sur l'accès financier aux soins et la reconfiguration des parcours de santé autour des soins de 1er recours en équipe pluriprofessionnelle.

A quelques semaines de son congrès bisannuel, justement consacré à ce thème, la SFSP souhaite réagir plus particulièrement sur les annonces faites en matière de prévention. Mme la Ministre a déclaré : « faire le choix de la prévention et vouloir agir tôt et fortement sur tout ce qui a une influence sur la santé ». La SFSP soutient fortement l'analyse faisant de la prévention un « levier majeur de réduction de la mortalité et de la morbidité évitables » qui doit prendre en compte les « déterminants de santé qui agissent en amont sur l'évolution de notre état de santé » et doit s'engager donc dans une démarche de promotion de la santé. A ce titre, elle note avec tout autant d'intérêt l'annonce de la création d'un comité interministériel pour la santé, tant il est clair que les principaux risques pour la santé et les leviers pour la promouvoir dépendent en grande partie d'autres secteurs de nos sociétés. Elle ne peut que se féliciter d'un suivi rapproché de la politique de santé au plus haut niveau sur la base d'un suivi de l'état de santé de la population française et des inégalités de santé. Elle s'attend aussi à ce que ce soit l'occasion de concevoir et déployer une politique véritablement intersectorielle, prenant en compte les déterminants de santé à la hauteur de leurs enjeux (alcool, tabac, alimentation et activité physique, milieux de vie et de travail...) et en favorisant la réalisation d'études d'impact sur la santé et sur les inégalités dans le domaine de l'ensemble des politiques publiques. Toutefois, elle trouve dommage que le suivi des engagements internationaux de notre pays en matière de santé ne soit pas évoqué dans cette stratégie nationale. Ceci pourrait renforcer les actions gouvernementales nationales comme par exemple la convention cadre pour la lutte antitabac, véritable loi internationale pilotée par l'OMS ou encore le suivi de la résolution des Nations Unies pour la lutte contre les maladies chroniques.

La SFSP note également avec intérêt que « l'action du gouvernement portera « une attention particulière aux questions relatives à la santé – environnement, à la santé scolaire et à la santé au travail, ainsi qu'une bonne articulation tant avec l'agenda national de la recherche qu'avec les enjeux de la formation des professionnels et de l'éducation à la santé ». Toutefois, elle demande que ne soient oubliés ni les services de PMI, ni les services communaux d'hygiène et de santé, ni les initiatives des villes-santé OMS. Le tout faisant l'objet d'une large concertation, notamment avec la société civile, dans la perspective de l'élaboration d'une Loi de Santé tant attendue.

Pour toutes ces raisons, la SFSP accueille favorablement la feuille de route présentée. Elle restera très attentive à sa mise en œuvre et notamment à la nécessaire implication du tissu social associatif dans le champ de l'éducation pour la santé et à son soutien financier, à l'appui des initiatives scolaires au-delà de leur inscription dans la Loi de Santé. Elle restera aussi attentive à éviter que de considérations diverses à court terme ne fassent obstacle à la mise en œuvre de la stratégie, qu'elles soient le fait des professionnels de santé comme de ceux qui administrent et gouvernent le système de santé sans considérer le bénéfice à plus long terme d'un système de santé rénové et fonctionnel, pour la population comme pour eux. De même, la SFSP rappelle l'importance de donner toute sa place à la démocratie sanitaire et au respect des principes de déconcentration et de subsidiarité. Elle est prête à contribuer avec détermination à l'élaboration de la future Loi de Santé.